

Pensez au contrôle de la machine à traire

75 % des contrôles machines à traire présentent des anomalies. Il est recommandé de réaliser tous les ans un contrôle Optitraite® et à chaque installation d'une machine à traire un contrôle de conformité Certitraite®. En vache comme en chèvre, une machine à traire contrôlée, c'est un gain sur la qualité du lait et sur la santé des mamelles.

1000 heures par an : c'est la durée annuelle moyenne de fonctionnement de la machine à traire sur l'élevage. Très sollicitée, elle joue un rôle central pour le producteur de lait puisqu'elle conditionne la qualité du lait récolté et la santé des mamelles. Il est donc primordial qu'elle soit en parfait état de fonctionnement, d'autant plus qu'elle fonctionne dans des conditions défavorables : humidité, variation de température, poussière, etc. Les dysfonctionnements peuvent être progressifs et imperceptibles.

Optitraite® : le contrôle technique annuel de votre machine à traire

Compte tenu de l'enjeu que représente la qualité du lait, et du lien étroit avec le fonctionnement de la machine à traire, un contrôle technique chaque année est indispensable. C'est le contrôle Optitraite®. Il est exigé tous les ans par toutes les démarches qualité, dont la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage et le Code Mutuel Caprin.



Les premiers résultats ont montré qu'une installation sur deux présentait des problèmes plus ou moins sérieux de fonctionnement de la dépose automatique.

L'objectif est double : optimiser les conditions de travail en termes de facilités, de temps de traite, et maîtriser la qualité du lait – bactériologique, butyrique, lipolyse, mouillage – et les infections mammaires. 3 contrôles sur 4 mettent en évidence des anomalies. Le niveau de vide, la pompe à vide, la réserve réelle, les faisceaux trayeurs, la pulsation et le lactoduc figurent parmi les principaux points critiques de l'installation de traite.

Certitraite® : le contrôle des installations neuves, d'occasion ou renouvelées

Les contrôles réguliers des machines à traire révèlent que beaucoup d'entre elles présentent des défauts de conception ou de fonctionnement provenant d'un non-respect des normes lors de leurs montages. Le protocole Certitraite® vise à certifier la conformité de l'installation de la machine à traire. Il permet de vérifier l'aptitude initiale d'une installation de traite lors de sa mise en route par rapport à un cahier des charges basé sur les normes NF ISO. Cette aptitude repose sur des caractéristiques de conception et de montage, sur le fonctionnement de la machine à traire selon la méthode de contrôle Optitraite®, et sur un contrôle du nettoyage de l'installation. Certitraite® concerne les machines neuves, d'occasion mais aussi les machines qui ont subi au moins une des modifications suivantes :

- changement du système de pulsation de tous les postes
- changement des faisceaux trayeurs ou ajout de plus de 30% de postes de traite
- augmentation du diamètre du lactoduc
- changement de pompe à vide avec augmentation de capacité
- mise en place de déposes automatiques.

Un protocole spécifique a été aménagé pour les robots de traite.

Un protocole pour les déposes automatiques

De nombreuses salles de traite sont équipées de systèmes de déposes automatiques des faisceaux trayeurs. Il permet de limiter la surtraite, de se libérer d'une tâche et de

soutenir des cadences de traite plus élevées. Il offre également l'avantage d'une fin de traite standardisée dans les élevages, où se succèdent plusieurs trayeurs.

La dépose automatique des faisceaux trayeurs repose sur la détection du débit du lait en dessous duquel on considère que la traite est terminée. Ce système est donc conçu autour d'un capteur de débit du lait capable de déterminer le moment où le débit du lait devient inférieur à ce seuil.

Jusqu'à ce jour, il n'existait pas de méthode de contrôle pour apprécier le fonctionnement de ces dispositifs. Pour répondre à la demande des producteurs de lait, la ferme expérimentale de Derval en liaison avec l'Institut de l'Élevage et le COFIT a été chargée de définir les outils et une procédure pour réaliser le contrôle de ces dispositifs.

Le protocole retenu permet de vérifier la plupart des modèles existants au moyen d'un simulateur de fin de traite, faisant circuler dans l'installation une solution adaptée au type de capteur de débit en place. Trois paramètres sont mesurés : la temporisation initiale, la durée de dépose en simulant une fin de traite standard et le niveau de vide résiduel dans la griffe.

Ces mesures sont réalisées pour chaque poste. Les premiers résultats ont montré qu'une installation sur deux présentait des problèmes plus ou moins sérieux de fonctionnement de la dépose automatique. Ce contrôle permet ainsi de vérifier l'homogénéité du fonctionnement des déposes, de détecter des anomalies dues par exemple à des défauts de montage ou de réglage. Souvent, de simples interventions ont permis de corriger le problème.

Les contrôles machines à traire doivent être effectués par un agent agréé. Deux fiches techniques, mentionnant la liste des agents, viennent d'être éditées par les organismes d'élevage.

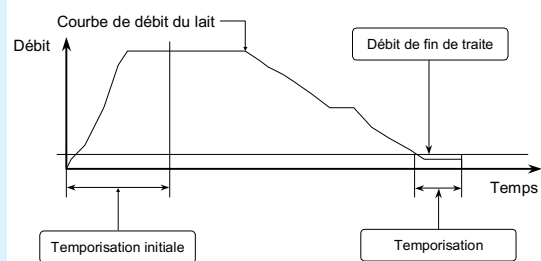


Vous pouvez vous les procurer sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire www.cda37.fr, par téléphone au 02 47 48 37 55 ou la demander à votre technicien d'élevage.

>>> Systèmes de déposes automatiques : comment ça marche ?

Le fonctionnement d'un système de dépose automatique peut être décrit à partir de la courbe d'éjection du lait. Trois critères peuvent le définir :

- **La temporisation initiale** : c'est la durée en début de traite pendant laquelle le système de dépose est inactif pour éviter les déposes intempestives avant le début de l'écoulement du lait
- **Le débit de fin de traite** : le seuil de débit en dessous duquel on considère que la traite est terminée et que le processus de dépose peut être activé
- **La temporisation fin de traite** : délai qui s'écoule entre le moment où le débit de fin de traite est détecté et celui du retrait du faisceau trayeur.



Il comprend généralement :

- Un boîtier de contrôle gère la temporisation initiale, assure le contrôle du capteur de débit du lait, gère la temporisation de fin de traite et commande la dépose du faisceau trayeur
- Au niveau du capteur de débit du lait, différents systèmes sont utilisés : trous calibrés, mesure de conductivité, mesure optique, compteur à lait.
- Le vérin assure le retrait du faisceau trayeur, après coupure du vide.

